

Modalités de sélection FFA

Championnats d'Europe d'Helsinki (Finlande) du 27 juin au 1e juillet 2012

Hommes		Minima	Femmes	
FFA	AEA	Épreuves	AEA	FFA
10.21	10.40	100m	11.55	11.30
20.52	20.95	200m	23.65	23.23
45.82	46.70	400m	53.40	51.96
1.46.10	1.47.80	800m	2.02.80	2.00.68
3.36.90	3.41.40	1500m	4.12.00	4.06.50
13.34.20	13.40.00	5000m	15.40.00	15.38.50
28.38.82	28.55.00	10 000m	33.25.00	32.59.31
8.27.08	8.35.00	3000m Steeple	9.55.00	9.43.28
13.57	13.80	110m/100m Haies	13.35	13.02
49.87	51.10	400m Haies	57.60	56.39
2,28m	2,26m	Hauteur	1,90m	1,93m
5,62m	5,55m	Perche	4,35m	4,50m
8,10m	7,95m	Longueur	6,55m	6,73m
16,85m	16,60m	Triple Saut	14m	14,25m
20,30m	19,85m	Poids	16,40m	17,55m
64m	62,90m	Disque	57m	60m
76,50m	73,80m	Marteau	68,50m	70,50m
80m	79,30m	Javelot	57,50m	60m
8025 pts	7800 pts	Épreuves combinées	5920 pts	6075 pts

Période de réalisation des minima et conditions

Les athlètes ayant accompli les minima FFA entre le 1e janvier 2011 et le 17 juin 2012 pourront être sélectionnés par le DTN, après consultation du Comité de sélection, pour les Championnats d'Europe dans la mesure où ils participent, dans leur discipline, aux Championnats de France Élite organisés à Angers du 15 au 17 juin 2012.

Il est précisé qu'une autorisation spéciale de non-participation pourra être délivrée sur place par le médecin des équipes de France après constat de blessure ou de période de rétablissement non achevée.

Du fait de l'organisation, la même année, des Jeux Olympiques, les athlètes ayant d'ores et déjà réalisés les minima pour être sélectionnables aux JO de Londres et ne souhaitant pas participer aux Championnats d'Europe, devront en faire état à la DTN avant le 1e janvier 2012. Ces cas seront étudiés par le manager de spécialité de la DTN.

Le DTN, après consultation du Comité de sélection, pourra effectuer un complément de sélection (dans la limite des 3 places disponibles par discipline) pour les jeunes athlètes à fort potentiel faisant partie du collectif « Rio 2016 » ayant réalisé les minima AEA entre le 1e janvier 2011 et le 17 juin 2012.

Cas des relais : le collectif ne pourra être engagé aux championnats d'Europe d'Helsinki que si tous les athlètes du collectif visant la qualification aux JO de Londres sont présents aux Championnats de France Élite.

La sélection définitive sera communiquée par le DTN, à l'issue de la réunion du Comité de sélection, le 18 juin 2012.